



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de l'USP
28 au 30 mars 2008 - PARIS

Préserver l'indépendance du Comité Consultatif National d'Ethique

L'Union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès à PARIS les 28, 29 et 30 mars, s'inquiète de l'annonce de la réforme du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE).

En effet, le CCNE s'est distingué ces dernières années par des prises de position reflétant les enjeux éthiques de la transformation politique, économique et scientifique de la médecine et plus particulièrement de la psychiatrie.

Par exemple, le CCNE a argumenté de façon extrêmement pertinente sur l'impossibilité de prédire la délinquance en dépistant les troubles du comportement chez l'enfant, et remis en cause la notion même de trouble du comportement, en soulevant la responsabilité de l'environnement socio-économique dans ce dernier (avis n° 95). Par ailleurs, il a démontré l'impossibilité de limiter l'identité, les capacités, les difficultés d'une personne à la seule génétique, montrant les limites de la notion de « vulnérabilité génétique » (avis n° 100). Enfin, le CCNE a mis en garde contre les dérives de la tarification à l'activité (T2A) pour mesurer les soins, notamment dans le domaine de la pratique psychiatrique (avis n°101).

Le CCNE, dont les modalités de saisine se sont révélées jusqu'à présent particulièrement démocratiques, a ainsi répondu aux vrais sujets de la vie humaine qui lui étaient soumis, et il serait à nos yeux choquant de soutenir le contraire.

Parce que la suppression ou le contrôle d'un lieu de débat contradictoire aussi essentiel serait une nouvelle atteinte au contre-pouvoir démocratique, l'USP demande le respect de l'indépendance du CCNE.